

Note d'information rentrée 2026-2027 pour les utilisateurs du transport scolaire **primaire** pour les communes **de L'Herbergement, Montréverd, Saint-Philbert-de-Bouaine, Rocheservière.**

1- Carte de transport :

- La carte de transport est **OBLIGATOIRE** pour accéder au car, les élèves doivent **IMPERATIVEMENT** badger à leurs entrées dans le car (matin et soir).
- Pour les élèves usagers de l'année 2025/2026, la carte est à conserver. Elle est réactivée automatiquement avec le renouvellement de l'inscription. Si elle est perdue ou cassée, vous devez faire une demande de duplicata directement sur votre [espace famille](#) (15€).
- Dans le cas d'une première inscription, vous recevrez le titre de transport à votre domicile uniquement si vous avez procédé au paiement. Si celui-ci ne vous est pas parvenu avant la rentrée 2026, **une fiche parcours vous sera transmise par Terres de Montaigu fin août**. Ce document est aussi téléchargeable sur votre compte famille. Vous pourrez alors l'utiliser comme titre de transport provisoire.

2- Règlement et discipline :

Les usagers ont l'obligation de respecter le [règlement des transports scolaires](#) mis en place par l'Agglomération de Terres de Montaigu (merci de le lire avec votre enfant avant la rentrée). L'AIFR, en lien avec les transporteurs et les accompagnateurs, est chargée par l'Agglomération Terres de Montaigu de veiller à son application. En cas de manquement au règlement, les sanctions prévues dans le règlement Terres de Montaigu seront appliquées et non contestables (Cf. Annexe 1 – [Référentiel des Sanctions](#)).

3- Les horaires de cars :

- Les circuits gérés par l'AIFR sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de l'AIFR, rubrique « [Circuits et horaires 2026-2027](#) ». Veuillez à bien sélectionner le fichier qui vous concerne dans la liste. Les horaires affichés sur le site internet de l'AIFR sont ceux qui seront effectivement réalisés par les transporteurs. **ATTENTION** : les horaires indiqués pour les trajets aller, sont bien **les horaires du départ des cars**.
- Les horaires indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent varier légèrement. Il est impératif de se présenter au point d'arrêt au **moins 5 minutes avant l'heure indiqué**. En cas de retard du transport, veuillez attendre sur place au **minimum 15 minutes** avant de quitter le point d'arrêt.
- Merci de veiller à **respecter scrupuleusement** le point d'arrêt choisi lors de l'inscription : pas de changement pour convenance personnelle possible, il est impératif de respecter les cars attribués par le point d'arrêt car certaines **lignes peuvent être saturées**.

4- **Gilet haute visibilité :** Le port du gilet reste **OBLIGATOIRE** dès la rentrée du 1^{er} septembre 2026.

- Seuls les nouveaux élèves et les élèves changeant de cycle scolaire (GS > CP ; CM2 > 6^{ème} ; 3^{ème} > seconde) recevront un nouveau gilet haute visibilité bleu Terres de Montaigu pour l'année scolaire 2026-2027. La distribution se fera par les accompagnateurs.trices des circuits primaires. En attendant, vous pouvez **équiper provisoirement** votre enfant d'un gilet jaune, l'essentiel étant la sécurité.
- Les autres élèves devront utiliser le gilet qui leur a été fourni l'an dernier. Gilet perdu ou trop petit ? Vous pouvez effectuer une demande par mail auprès du service transport scolaire de l'AIFR à transportscolaire@aifr.fr

5- **Présence à l'arrêt et accompagnement :**

- Merci de veiller à être présent au point d'arrêt **au moins 5 minutes avant l'heure indiquée** : les conducteurs ont des contraintes horaires strictes à respecter ; un élève absent à l'heure de départ ne sera pas attendu. Nous demandons également aux familles une certaine tolérance sur les horaires annoncés à la rentrée, notamment en début d'année, le temps du calage inéluctable de rentrée... Merci d'avance pour votre compréhension !
- Le trajet entre le domicile et l'arrêt (et inversement) est placé **sous la responsabilité parentale**. Le [règlement de l'agglomération Terres de Montaigu](#) indique que les enfants inscrits jusqu'au niveau **CE2 inclus** doivent être accompagnés à l'arrêt de car par un **adulte ou une personne de plus de 11 ans**. Consciente des contraintes d'organisation que cette règle impose à certaines familles, l'agglomération accepte une **dérogation pour les élèves ayant 6 ans révolus**.

Selon votre situation, une démarche en ligne est nécessaire :

- Votre enfant a 6 ans ou plus et se déplace seul :
 - Remplissez la dérogation en ligne : [Décharge parentale](#) .
- Votre enfant est confié à un proche (plus de 11 ans) :
 - Complétez l'attestation en ligne pour déclarer les personnes autorisées à le déposer ou le récupérer : [Attestation parentale](#)

⚠ Important : Sans démarche de votre part, seuls le ou les représentants légaux déclarés à l'inscription pourront récupérer l'enfant à l'arrêt.

- Il est **indispensable** que les familles indiquent à l'accompagnateur les **jours de présence de leurs enfants**, et notamment lorsqu'ils ne prennent pas le car le soir. Les noms des accompagnateurs et leurs coordonnées téléphoniques sont indiqués en bas des fiches horaires en téléchargement sur le [site Internet de l'AIFR](#).

Accompagnatrices de l'AIFR		
L'Herbergement	Lydie BERNARD (L'Herbergement villages)	07 67 79 37 65
	Nathalie GRIMAULT (L'Herbergement bourg)	07 49 37 74 72
Rocheservière	Isabelle RENAUD	07 83 88 73 59
Saint-André-Treize-Voies	Marie-Annick CLAVIER-SICARD	07 82 39 57 41
Saint-Philbert-de-Bouaine	Angela GRONDIN (Saint-Philbert-de-Bouaine Sud)	07 69 46 17 95
	Vanessa HACALA (Saint-Philbert-de-Bouaine Nord)	07 67 51 68 19
Saint-Sulpice-le-Verdon	Nathanaëlle FLORELLA	07 49 23 85 02
Mormaison	Gaëlle ROCHETEAU	07 69 72 27 43

6- Quelques points d'attention :

- Transport scolaire – Sécurité routière :**
Dans le cadre des activités de sécurité routière organisées par les écoles, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de transporter les vélos des élèves dans les cars scolaires (y compris dans les soutes). Il appartient exclusivement aux familles d'acheminer et de déposer les vélos directement au sein de l'établissement scolaire.
- Standard téléphonique et Contacts :**
Nos lignes téléphoniques pouvant être occupées en cette période de pré-rentrée, nous vous remercions de votre compréhension et vous demandons de bien vouloir nous contacter que lorsque vous ne parvenez pas à obtenir une réponse sur notre site Internet. Nous vous invitons également à vous abonner à notre [page Facebook](#) et [Instagram](#) sur lesquelles nous essayons de relayer les informations susceptibles de vous intéresser.

Comptant sur votre attention à la lecture de ces informations, nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves.